

# LA CHARTE

---

Cette charte a pour objet de décrire les caractéristiques sine qua non des écoles Espérance banlieues. Elle constitue le socle ou le cadre commun, agréé et respecté par toutes les écoles Espérance banlieues. C'est sur ces bases que chaque école Espérance banlieues construit librement sa propre personnalité en fonction des aspirations, compétences et talents particuliers de son équipe et des ressources du territoire, puis de son histoire après quelques années de fonctionnement.

Document fondateur, cette charte détaille les exigences acceptées et mises en œuvre par toute école Espérance banlieues, en termes de finalités, de choix éducatifs et pédagogiques ainsi que d'organisation et de structure.

## **Finalités**

Les écoles Espérance banlieues visent à scolariser les enfants des territoires marqués par un fort taux d'illettrisme et de décrochage scolaire pour lutter contre l'échec scolaire et transmettre le meilleur de la culture française, afin de permettre à ces jeunes d'épanouir leurs talents en apprenant à aimer leur pays. Elles sont donc implantées dans ou à proximité des cités ou banlieues, afin d'être facilement accessibles aux enfants au service desquels elles sont créées. Ces derniers, en particulier les plus défavorisés, y sont accueillis sans aucune discrimination de niveau scolaire ou d'origine culturelle ou religieuse, dans la mesure où ils s'engagent ainsi que leurs familles à respecter en tous points la charte de l'établissement.

## **Choix pédagogiques fondamentaux**

Les écoles Espérance banlieues visent à transmettre aux élèves les savoirs et connaissances nécessaires à l'exercice de leurs libertés et de leurs responsabilités futures, dans un souci de rigueur et de cohérence. Dans ce but, elles recourent, dans un enseignement dispensé obligatoirement en langue française, à des méthodes d'apprentissage directes et progressives, partant du simple pour aller vers le complexe, et en vérifiant l'assimilation des savoirs par les élèves. Elles veillent à transmettre aux enfants la connaissance et l'amour de la culture française et européenne.

Elles font le choix d'accompagner le développement de toute la personne de l'enfant. Ne s'intéressant pas qu'à sa seule performance académique, elles s'emploient à former à la fois son intelligence, sa volonté et sa sensibilité, en lui transmettant le sens du vrai, du bien et du beau. Ce faisant, on développera chez lui son sens critique, sa connaissance de lui-même et sa confiance en lui, ainsi que le respect des autres, le sens de l'effort, la capacité et le goût d'assumer des responsabilités et le respect de ses engagements. Ce projet requiert la présence des professeurs en dehors de leurs heures de cours et la mobilisation de leurs ressorts culturels et de leurs passions au profit des élèves (musique, danse, poésie, sport, bricolage, arts martiaux...).

Les écoles Espérance banlieues enseignent également les règles de vie en société. Le corps professoral exerce l'autorité dans une atmosphère de confiance partagée, de respect mutuel et de joie d'apprendre. Il diffuse et promeut une culture de paix en apprenant aux enfants à développer une approche empathique d'autrui, à se maîtriser et à pratiquer la communication non violente. Le corps professoral instaure une atmosphère solidaire et joyeuse dans l'école, tant en son sein que parmi les élèves. Ceux-ci sont organisés en équipes inter-âges pour effectuer les services qui leur sont attribués et assurer les responsabilités qui leur incombent. Le corps professoral témoigne, dans son enseignement et dans la pratique de la vie quotidienne, de l'égalité de dignité de l'homme et de la femme.

Les écoles Espérance banlieues reconnaissent aux parents le rôle de premiers éducateurs ; elles les soutiennent et les confortent dans l'exercice de leur autorité parentale. Le corps

professoral ne manque pas d'encourager, notamment par sa propre attitude, les preuves de respect des enfants envers leurs parents.

Elles préparent l'insertion des élèves dans la vie professionnelle en les aidant à se connaître, en les mettant précocement en contact avec le monde professionnel et en les aidant à s'orienter vers les études et métiers leur correspondant le mieux ; elles leur font passer les diplômes de référence à l'échelle nationale ou internationale.

### **Organisation – Structure**

Les écoles Espérance banlieues sont des établissements scolaires gérés par des associations à but non lucratif, à frais de scolarité faibles mais non nuls.

Ces établissements, créés dans le respect de la loi et notamment du code de l'éducation, seront, par les statuts dont ils se doteront, en situation de recruter et manager librement leurs équipes éducatives, d'adapter les programmes scolaires dans le respect du socle commun de connaissances et enfin de développer leurs propres méthodes éducatives afin de répondre aux besoins spécifiques du public enseigné. Ils pourront ainsi compter sur un directeur et un corps professoral disponibles et généreux de leur temps, soudés et mobilisés autour d'une vision partagée de leur mission éducative. En l'état actuel, seul le statut d'école privée hors contrat garantit une telle flexibilité de recrutement et d'adaptation des programmes. La Fondation Espérance banlieues travaille à obtenir des pouvoirs publics une contribution significative au financement par élève scolarisé, au titre de la reconnaissance du service qu'elles rendent à la Nation. Comptables de leurs résultats devant l'Etat, les écoles seront en revanche vigilantes pour conserver la liberté d'action qui est la condition indispensable à la réussite de leurs élèves.

Les écoles Espérance banlieues doivent rester de taille réduite pour assurer un suivi de chaque enfant, en tant que personne unique. L'effectif maximum sera de 18 élèves par classe et de 130 élèves pour l'ensemble du groupe scolaire. Dès la deuxième ou à défaut la troisième année, elles doivent constituer un groupe scolaire composé d'un primaire et d'un collège[1].

Elles s'obligent à un haut niveau de transparence en donnant accès à la Fondation Espérance banlieues ou à tout observateur extérieur, sur place ou à distance, à tout élément permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement et de l'éducation dispensés. Pareille transparence s'étend également aux sources de financement qui seront clairement identifiées et communiquées à la Fondation sur simple demande et systématiquement pour toute source dépassant 10 % du budget total. Cette transparence et cette responsabilité à l'égard des moyens financiers et des résultats constituent la nécessaire contrepartie de la liberté et de l'autonomie dont jouissent ces écoles en termes de méthodes et de moyens éducatifs.

Le Conseil d'administration de l'association de gestion est présidé par un bénévole qui s'entoure des compétences indispensables pour administrer et soutenir l'école, afin de permettre au directeur de se consacrer essentiellement à sa tâche opérationnelle d'éducation et d'enseignement et au management de son équipe. Plusieurs responsables « fonctionnels » pourront être identifiés pour aider à la vie de l'école notamment dans les domaines suivants : administration, ressources humaines, levée de fonds auprès des donateurs individuels ou institutionnels, suivi de l'infrastructure, communication, qualité, évaluation des résultats académiques et éducatifs.